

# BTS agricole Aménagements Paysagers (BTSA AP)

## Objectifs

Le BTS Aménagements paysagers forme de futurs responsables de chantiers capables de prendre en charge un projet dans sa globalité : analyse, conception, chiffrage, réalisation et entretien.

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable et en tenant compte du contexte juridique et réglementaire.
- Contribuer à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service (collectivités) dans une démarche éco-responsable (appels d'offres, conception, chiffrage, programmation, ...).
- Contribuer à la gestion technico-économique (des approvisionnements, du parc matériel, du suivi des chantiers, ...).
- Participer à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation (encadrement, planification, compte rendus, respect des règles de sécurité et de la législation du travail).
- Communiquer au sein de son entreprise mais aussi avec les clients ou les usagers.

## Entreprises d'accueil

Entreprise ou collectivité territoriale, bureaux d'études.

## Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Diplôme de niveau 4 (équivalent à un Baccalauréat), ou équivalence un autre BTS ou Bac+2.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.
- **Qualités requises** : être organisé, rigoureux, créatif, aimer travailler dehors, savoir travailler en équipe, avoir le sens de l'observation, avoir une bonne condition physique

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32321401	17218

## Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 52 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2 soit 120 crédits ECTS.

## Durée de la formation

1 400 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en septembre.

## Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

En moyenne :  
2 semaines en UFA,  
2 semaines en entreprise.  
*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA

Depuis 1867  
Fondation reconnue d'utilité publique  
Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard  
Formation continue pour adultes  
Associations d'entraide à caractère social  
Centres de vacances Montagne & Mer  
Notre force, c'est vous !  
**Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard**  
Horticulture - Paysage - Services à la personne  
De la 4ème à la Licence

## L.A.P. Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY  
04 79 33 44 22  
chambery@cneap.fr  
www.fondationdubocage.org

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel
	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique
	M 22 – Techniques d’expression, de communication, d’animation et de documentation
	M 23 – Langue vivante : Anglais
	M 31 – Éducation physique et sportive
Matières professionnelles	M 41 – Traitement des données
	M 42 – Technologies de l’information et du multimédia
	M 51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
	M 52 – Connaissance et gestion des végétaux
	M 53 – Technique d’implantation et de construction pour l’aménagement paysager
	M 54 – Gestion technico-économique de chantiers
	M 55 – Participation à l’élaboration d’une proposition d’aménagement paysager
M 71 – Module d’initiative locale (MIL)	

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l’apprentissage. Pédagogie de l’alternance.

L’enseignant-formateur construit des séquences d’apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l’apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d’apprentissage dont l’utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d’apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l’élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l’alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>E1 : Expression française et culture socio-économique</b>	6	Epreuve Terminale	Ecrit
<b>E2 : S'exprimer, communiquer, comprendre le monde</b> • Technique d'expression et communication • Projet d'Initiative et Communication • Economie Générale	3	3 CCF	Ecrit et Oral
<b>E3 : Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels (Anglais)</b>	3	4 CCF	Ecrit et Oral
<b>E4 : Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser (EPS)</b>	3	3 CCF	Pratique et Ecrit
<b>E5 : Enseignement professionnel</b> • Gestion de l'eau • Propriétés de l'eau • Système hydrotechnique	3	2 CCF	Ecrit, Oral et Pratique
<b>E6 : Activités pluridisciplinaires</b> • Mise en oeuvre des techniques • Plannification de chantier • Gestion économique des chantiers	6	5 CCF	Ecrit, Oral et Pratique
<b>E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel</b>	12	Epreuve Terminale	Ecrit et Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>70%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>50%</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>87%</b>

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licences ou Licences professionnelles (spé. aménagement du paysage, terrains de sports, aide concepteur paysagiste...)
- Écoles d'architectes paysagistes
- Ecoles d'ingénieurs (ITIAP...)
- Contrats de spécialisation (CS assistant du concepteur paysagiste...)

### Débouchés professionnels :

- Responsable de chantiers en entreprise paysagiste.
- Responsable / Agent technique au sein d'une collectivité (service espaces verts...).
- Responsable de structures paysagères sportives ou de loisirs...
- Technicien supérieur en bureau d'études.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 625 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1<sup>ère</sup> année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : Lignes C, 2, 5, 15.
- Gare TGV Ter à proximité : gare de Chambéry – Challes les Eaux à 15 min (à pied ou en bus).

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Possibilité de voyages d'études ou de stage dans l'UE dans le cadre des programmes ERASMUS.
- Adhérent à l'UNEP.
- Approche durable avec une prise en compte des enjeux environnementaux.
- Nombreuses sorties pédagogiques.

### • Restauration

- Cantine / self sur place.
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

### • Hébergement

- Internat sur place.
- Quelques studios au sein de la Fondation du Bocage.
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmise par l'UFA.

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Plateau technique :
  - Pour la reconnaissance des végétaux : présence sur le site d'un arborétum et d'une exploitation horticole.
  - Pour les travaux pratiques : présence d'une halle paysagère en partie couverte pour la maçonnerie paysagère ; d'un atelier pour l'entretien et les réparations du matériel ; de plusieurs parcs paysagers ; logiciels d'infographie.

## Coordonnées de l'UFA



Fondation du  
**BOCAGE**  
Notre Forêt, c'est Vous !

Depuis 1827  
Fondation reconnue d'utilité publique  
Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard  
Formation continue pour adultes  
Actions d'échange à caractère social  
Centres de vacances Montagne & Mer

Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard  
Horticulture - Paysage - services à la personne  
De la 4ème à la Licence

### L.A.P. Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY  
04 79 33 44 22  
chambery@cneap.fr  
www.fondationdubocage.org

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026